

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Coralie BOURDELAIN Présidente, Sandrine GAYET Vice-Présidente, Patrick HERVE, Stéphane BEC, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Geneviève COURSIMAULT, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 10
En exercice : 10

Présents : 9 **ABSENTS :** Nicolle ANGELIER
Qui ont pris part au vote : 9

POUVOIRS :

Date de la convocation
03 mars 2026

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n°2

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025

Sandrine GAYET expose que les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil d'Administration, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU). Toutefois il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025. Elle explique que suite à une panne technique des applications de la DGFIP, le CFU n'a pas pu être édité à temps. Par conséquent, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'affectation par anticipation des résultats du budget 2025 au budget 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	-1462.32 €
Résultat antérieur reporté	9197.52 €
Résultat à affecter	7735.20 €

Affectation du résultat de fonctionnement proposé	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	7735.20€

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 12 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,
Sandrine GAYET

Le Secrétaire de séance,
Patrick HERVÉ